

**L'AN DEUX MILLE TREIZE, Le DIX AVRIL,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni aux lieu et place habituels de ses séances sous la Présidence de Michel LOOSVELT, Maire de Lompret, suite aux convocations dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et un second au registre des délibérations.

**Présents :** Mmes DEBONNET, DEHAY, LOORE, TOP, VANDAMME, VERVISCH  
MM AMPE, BRUNEEL, COSTEUR, DERYCKE, D'HUYSSER, HESPEL, LAISNEY, SPILLIAERT, VINCKIER

**Absents ayant donné pouvoir :** M BOYER à M VINCKIER (pouvoir du 6/4/2013)

**Absents :** Mr DUGARDIN, Mme HERMEZ

**Secrétaire de séance :** Marie Claude VERVISCH

Nombre de conseillers en exercice : 19

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 05, procède à l'appel des conseillers présents.

**1 – Informations générales**

Monsieur le Maire nous lit le courrier de Monsieur Le Recteur d'Académie qui a pris acte de notre souhait du report de la mise en place des rythmes scolaires pour 2014.

Monsieur le Maire ajoute que cette réforme coûtera cher à notre commune. Une étude précise sera réalisée dans le courant de l'année 2013.

Monsieur le Maire lit le courrier de M. Daubresse, Député de la circonscription qui confirme la dotation d'une subvention de 40 000€ attribuée dans le cadre de la réalisation de la salle polyvalente. Cette subvention devant être utilisée exclusivement pour cette réalisation.

Monsieur le Maire lit le courrier de Monsieur Jacques Houssin Conseiller Général, qui annonce la dotation d'une subvention à l'association « Développement musique » d'un montant de 400€.

Monsieur le Maire annonce le transfert de compétences à LMCU, « des cours d'eau et canaux domaniaux sur l'ensemble Canal de Roubaix, Marque canalisée et branches de Croix et de Tourcoing ». Agrandissement du territoire permettant une gestion beaucoup plus globale de l'ensemble du réseau.

**2 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 Décembre 2012**

Vote : adopté à l'unanimité

### **3 – Compte de gestion 2012**

Jean Claude Bruneel rappelle que le compte de gestion est un « contrôle de légalité budgétaire » tenu par la perception et qu'il doit être en tous points identique au compte administratif.

Vote : 17 voix POUR

### **4 . Compte administratif 2012**

A l'issue de sa présentation par JC Bruneel et la sortie de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à 16 voix POUR le compte administratif 2012 de la commune qui s'établit comme suit :

<u>Section FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	957.840,78	euros
	Recettes	1.480.447,62	euros
<b>Excédent de clôture de Fonctionnement</b>		<b>522.606,84</b>	<b>euros</b>
<u>Section INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	395.293,62	euros
	Recettes	628.016,52	euros
Résultat de l'exercice 2012		232.722,90	euros
Excédent reporté 2011		2.731.416,04	euros
<b>Excédent de clôture d'Investissement</b>		<b>2.964.138,94</b>	<b>euros</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL 2012</b>		<b>3.486.745,78</b>	<b>euros</b>

### **5 . Affectation du résultat de clôture 2012**

Le résultat de clôture de l'exercice 2012 est le suivant :

<u>section de fonctionnement</u>	522.606,84	euros
<u>section d'investissement</u>	2.964.138,94	euros
dont un reste à réaliser en dépenses 2012 de – 2.784.550 euros		
soit un résultat global de	<b>3.486.745.78</b>	<b>euros</b>

Le résultat de clôture est affecté de la façon suivante au budget primitif 2013

- <u>section de fonctionnement</u>	néant
- <u>section d'investissement</u>	

en recettes :

. article 001 (résultat de la section investissement cumulé)	2.964.138,94	euros
. article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	522.606,84	euros

Vote : 17 voix POUR

## **6 . Taux de fiscalité 2013**

Monsieur le Maire précise que suite à la réunion de la commission finance, une réflexion complémentaire a eu lieu et que l'augmentation des taux de fiscalité ne s'est pas révélée utile. C'est pourquoi il présente une délibération SANS augmentation.

le conseil municipal :

- DECIDE par 17 voix POUR de ne pas augmenter les taux de fiscalité.
- APPROUVE les taux établis comme suit :

Taxe d'habitation	24,09 %
Foncier bâti	17,27 %
Foncier non bâti	52,42 %

## **7 . Budget primitif 2013**

JCB présente le budget primitif :

- En 2013, la commune va commencer à rembourser l'emprunt Fillon accordé en toute fin d'année 2011.
- En 2015 la commune terminera le remboursement de l'emprunt réalisé pour la construction du restaurant scolaire.
- En 2015, on pourra aussi prendre en compte le retour de TVA sur notre réalisation.
- Le désengagement de l'état commence à se faire ressentir, la baisse pour notre commune s'élève à .
- Les subventions obtenues répondent à des règles très strictes et aucun changement de destination n'est possible.
- Lors du dernier conseil d'école, il nous a été demandé d'utiliser une partie de la subvention pour l'école, ce qui est totalement exclu !
- Monsieur le Maire confirme qu'il n'est plus possible de continuer à subvenir aux dépenses périscolaires, voyages, ou transport USEP, comme demandé récemment. La commune souhaite s'en tenir aux dépenses pour les activités obligatoires et non pour les activités facultatives.
- L'école nous demande aussi d'investir pour la réalisation du projet « Pôle langue » et un montant de 6100 euros a été prévu au budget uniquement pour ce projet

Le conseil municipal

- ADOPTE par 17 voix POUR le budget primitif 2013 qui s'établit comme suit :

### **Section EXPLOITATION**

Dépenses	1.395.590	euros
Recettes	1.395.590	euros

### **Section INVESTISSEMENT**

Dépenses	4.335.039,78	euros
Recettes	4.335.039,78	euros

Monsieur le Maire remercie vivement Monsieur Bruneel pour le travail et surtout Madame Lagache qui a consacré beaucoup de temps à cette préparation du budget alors que nous sommes en réduction d'effectif pour cause de maladie.

## **8 – Création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis du comité technique paritaire.

Le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2013.

Vote : 17 voix POUR

## **9– Tarif des droits de place**

C'est une régulation des tarifs pour le village des créateurs suite à notre investissement en matériel.

Monsieur Ampe ajoute que nous avons beaucoup de demandes et que les 60 stands sont déjà pourvus pour Deûle en fête au mois de juin.

Lors de sa séance du 16 mars 2011, le conseil municipal a décidé de créer une régie de recettes pour les droits de place – emplacement lors du village des créateurs et du marché de Noël

Le tarif des emplacements est fixé à compter de 2013 comme suit :

- 20 euros pour 3 mètres d'emplacement
- 25 euros pour 4 mètres d'emplacement

Vote : 17 voix POUR

## **10 – Attributions de subvention**

Afin d'équilibrer le budget du centre communal d'action sociale, la commune a décidé d'allouer une subvention d'un montant de 10.000 euros au *centre communal d'action sociale (C.C.A.S.)*. Celle-ci est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 17 voix POUR l'attribution d'une subvention pour l'année 2013 à :

- Centre communal d'action sociale                      10.000 euros

Le *psychologue scolaire* sollicite les 5 communes dont il a la charge, une contribution des communes pour la mise en œuvre des examens psychologiques au prorata du nombre d'élèves scolarisés (170 élèves pour LOMPRET).

Pour LOMPRET, la contribution pour l'année scolaire 2013/14 serait de 200 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 16 voix POUR et 1 abstention (N. VANDAMME) :

- d'accorder une somme de 200 euros à l'OCCE de l'inspection académique de Lille Lomme

Dans la circonscription de Lomme, les écoles de 4 communes (Capinghem, Prêmesques, Pérenchies, Lompret) organisent chaque année des *rencontres chantantes*.

Afin de régler les problèmes financiers d'organisation de cette manifestation, la solution collégiale retenue est de verser une subvention de 200 euros à l'OCCE de l'école concernée de la commune.

Vote : 17 voix POUR

La commission "animation/vie associative" a travaillé sur les dossiers de demande de subventions des différentes structures. Elle a décidé d'allouer les subventions suivantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'attribution des subventions pour l'année 2013 :

- association Temps Libre abstention (R. DEBONNET)	1.200 euros	16 voix POUR et 1
- bibliothèque	1.000 euros	17 voix POUR
- tennis	500 euros	17 voix POUR
- association des jeunes de Lompret	1.000 euros	17 voix POUR
- développement musique	7.000 euros	17 voix POUR
- Paroisse Notre Dame des Sources une précision est apportée par Monsieur, Bruneel : C'est après examen des factures, que la subvention a été calculée, il a été tenu compte de l'utilisation du compteur pour les différentes manifestations.	2.600 euros	17 voix POUR
- Paroisse Sainte Trinité	300 euros	17 voix POUR

La séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire,  
Michel LOOSVELT